

المديرية العملية لإتصالات الجزائر - ولاية عنابة -  
Direction Opérationnelle des Télécommunications – Annaba.

REF : DO/SDT/DEPRA/250/2023

Annaba, le 26 Septembre 2023

**Monsieur GHARBI Ishak**

Gérant de l'entreprise Sarl GMS Tech

Sise : Lotissement Route de Djendel N°02 lot. 113A.



**Objet** : Mise en demeure

Monsieur ;

Dans le cadre de votre engagement contractuel avec la DOT Annaba par contrat portant référence : **05/AT/DO23/SDFS/DAL/SM/2022** du **02/08/2022** intitulé : « Travaux de raccordement Final des clients en Fibre Optique » « Travaux de raccordement Final des clients en Cuivre » « Travaux de raccordement », je porte à votre connaissance que vous êtes mis en demeure pour non réponse à l'invitation réf: DO/SDT/DEPRA/250/2023 du 24 Septembre 2023 qui vous a été transmise par email, précédée par des appels téléphoniques auxquels vous avez répondu favorablement pour entamer des travaux de raccordement d'abonnés filaire avec CMP Annaba.

Je porte à votre connaissance qu'en cas de récidive, et conformément à l'article 32 du contrat, la Direction Opérationnelle des Telecom Annaba se réserve le droit de résilier unilatéralement votre contrat.

2 OCT. 2023



*Direction Opérationnelle Annaba*  
*Par Interim*  
Signé: ADIEL Sabri